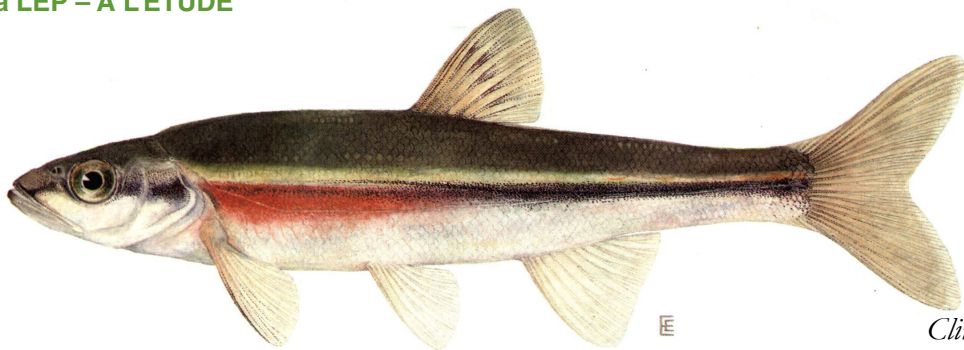




## Le méné long... une espèce en péril au Canada

Statut selon le COSEPAC – EN VOIE DE DISPARITION avril 2007  
Statut selon la LEP – À L'ÉTUDE



*Clinostomus elongatus*  
Illustration © Ellen Edmondson, NYSDEC

Cette espèce a été désignée comme une espèce en voie de disparition par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Son inscription à la liste de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) fédérale est actuellement à l'étude. Si l'espèce est inscrite en vertu de la *Loi sur les*

*espèces en péril*, il faut établir un programme de rétablissement connexe. Une protection supplémentaire lui est accordée par le biais de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario.

### Description générale

Le mené long (*Clinostomus elongatus*) est un méné fort coloré qui appartient à la famille des carpes et des ménés (*Cyprinidae*). Ce petit poisson aux couleurs vives présente les caractéristiques suivantes :

- une large bande rouge vif longe la moitié du corps (chez les adultes), et au-dessus se trouve une ligne jaune brillant;
- grande bouche et mâchoire inférieure protubérante;
- écailles relativement petites;
- les couleurs deviennent plus vives au printemps et s'estompent à la fin de l'été;
- le mâle affiche des couleurs plus vives que la femelle et il développe de plus grandes nageoires pectorales (paire de nageoires derrière la tête);
- avant le frai, le mâle développe des tubercules (petites bosses rondes) sur les nageoires pectorales et sur le dessus de la tête;
- longueur maximale de 12 cm.

## Répartition

Le méné long occupe une aire de répartition discontinue en Amérique du Nord; on le trouve actuellement dans des populations isolées dans le sud du bassin des Grands Lacs, le bassin hydrographique du cours supérieur du Mississippi, et le bassin hydrographique du cours supérieur de la rivière Susquehanna. Au Canada, on trouve le méné long seulement en Ontario. La majorité des populations se trouvent dans des cours d'eau qui se jettent dans la partie ouest du lac Ontario, bien que l'on sache que d'autres populations sont présentes dans le réseau hydrographique de la rivière Holland (bassin versant du lac Simcoe), le ruisseau Irvine (bassin versant du lac Érié) et des ruisselets, ainsi que la rivière Saugeen (bassin versant du lac Huron). L'aire de répartition canadienne du méné long représente moins de 10 % de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et les populations de ce méné ont diminué en nombre par rapport aux années précédentes à beaucoup d'endroits dans son aire de répartition.

## Habitat et cycle biologique

Le méné long est une espèce d'eau froide qui vit dans des fosses et des tronçons à faible courant de petits cours d'eau claire d'amont, sur des substrats (fonds de cours d'eau) de limon, de gravier ou de roches. Les herbes et les arbustes qui surplombent les cours d'eau, de même que les berges sapées représentent une partie importante de son habitat, tout comme c'est le cas des roches en rivière et des gros débris ligneux. En mai, le frai a lieu dans des mouilles de gravier peu profondes et les œufs sont souvent déposés dans les nids d'autres ménés. Les œufs ne reçoivent pas de soins des géniteurs; toutefois, la présence du mâle qui garde le nid et le nid même peuvent fournir une certaine protection aux œufs. Les poissons

grandissent rapidement et atteignent la maturité à l'âge de deux ans environ. Le méné long vit généralement quatre ans ou moins.

## Régime alimentaire

Le méné long est un prédateur visuel qui se nourrit en surface. Sa grande bouche tournée vers le haut lui permet d'attraper des insectes, comme des mouches adultes, qu'il capture à la surface de l'eau ou sur la végétation surplombant les cours d'eau. Parfois, le méné long ira même jusqu'à sauter à plusieurs centimètres au-dessus de l'eau pour capturer sa proie.

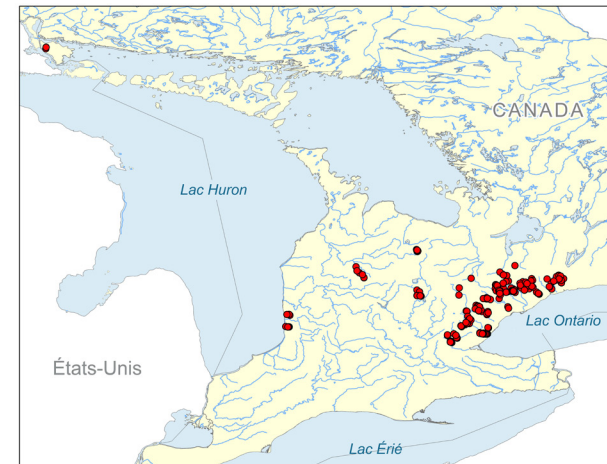
## Menaces

Plus de 80 % des ménés longs qui se trouvent au Canada sont dans la région du Grand Toronto du sud de l'Ontario, ce qui fait que l'urbanisation représente la menace la plus importante pour cette espèce. La dégradation et la perte d'habitat pourraient être associées aux changements dans la structure des cours d'eau, comme l'élargissement des canaux, la construction de réservoirs et la diminution de la profondeur des fosses. De plus, l'enlèvement de la végétation sur les berges diminue les sources de nourriture, la stabilité des berges et la couverture de ses dernières, ce qui a des répercussions sur la température de l'eau et l'envasement. De même, les pratiques agricoles intensives, comme la culture en rangs, le pâturage, et l'utilisation de pesticides et d'herbicides, compromettent la qualité de l'eau et l'habitat du méné long.

## Espèces semblables

Un certain nombre d'autres ménés, comme le ventre rouge du nord (*Phoxinus eos*), le ventre citron (*P. neogaeus*), le naseux noir (complexe spécifique *Rhinichthys atratulus*)

## La répartition du méné long au Canada



et le mulot perlé (*Margariscus margarita*) présentent également une bande rouge à l'âge adulte; toutefois, elle s'étend vers l'arrière au-delà de la nageoire dorsale, et leur mâchoire inférieure n'est pas protubérante.

**Sources du texte :** COSEPAC. Évaluation et Rapport de situation sur le méné long au Canada. 2007; Holm, E., N.E., Mandrak et M. Burridge. The ROM Field Guide to Freshwater Fishes of Ontario. Royal Ontario Museum. 2010; Ontario Ministère des richesses naturelles. Stratégie de rétablissement du méné long du méné long en Ontario. 2010.

Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à [www.SaraRegistry.gc.ca](http://www.SaraRegistry.gc.ca) et le site web de Pêches et Océans Canada indiqué ci-dessous.

*This publication is also available in English.*

MPO/2013-1909

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2013

N° de cat. Fs22-4/70-1-2014F-PDF ISBN 978-0-660-21512-9

[www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca](http://www.especiesaquatiquesenperil.gc.ca)

*Le paragraphe 32 (1) de la Loi sur les espèces en péril stipule ce qui suit: « Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre. »*